

N° 2025-015

OBJET :

*Tourisme – Approbation du budget
primitif 2025 de l'OTVA*

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 janvier 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données par :

- Mme VERNET Josette à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- Mme LEFANT Myriam à M. BERGER Jean-François,
- M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- M. MUFFAT Jean-François à Mme TRABICHET Yannick.

Monsieur MORAND Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, tel qu'il a été voté par son comité de direction réuni le 12 décembre 2024. Elle souligne que ce budget a été établi sur la base d'une participation de la CCHC d'un montant identique à celui versé en 2024, soit 415 000 €.

Compte-tenu du fort excédent de clôture attendu sur le budget de l'OTVA au 31/12/2024, et afin de tenir compte de l'augmentation du montant de taxe de séjour reversé chaque année à l'OTVA, elle souligne qu'il a été convenu de revoir à la baisse la participation 2025 de la CCHC lorsque le budget supplémentaire 2025 de l'OTVA sera approuvé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps tel qu'il lui a été présenté,
- **décide** de verser, pour 2025, une participation provisoire de 415 000 €, participation qui sera revue à la baisse lors de l'approbation du budget supplémentaire 2025 de l'OTVA,
- **charge** Madame la Présidente ou son représentant des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELa Présidente
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance
Jean-Claude MORAND